

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/113 du 24 janvier 2018, renouvelant l'approbation de la substance active acétamipride conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique ROSECLEAR ULTRA GUN !

de la société

Evergreen Garden Care France SAS

numéro de dossier

n°2019-0523

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit ROSECLEAR ULTRA GUN ! dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active acétamipride,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après arrive à échéance le 28 février 2019 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	ROSECLEAR ULTRA GUN !
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	Evergreen Garden Care France SAS 21, chemin de la Sauvegarde, 69130 ECULLY, FRANCE
Formulation	Autre liquide (AL)
Contenant	0 g/L - acétamipridine 0,2 g/L - triticonazole
Numéro d'intrant	2080226
Numéro d'AMM	2100004
Fonction	Fongicide, Insecticide
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	28/02/2019
Date limite pour la vente et la distribution	28/02/2019
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	28/02/2019

A Maisons-Alfort le,

01 FEV. 2019

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)